

PREFECTURE DES COTES D'ARMOR

Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales

Saint-Brieuc, le 12 novembre 2015

Instance de concertation de l'éolien en mer
en baie de Saint-Brieuc
du 3 novembre 2015

Liste des participants :

M. Pierre LAMBERT, Préfet des Côtes d'Armor
M. Daniel LE DIREACH, représentant du Préfet Maritime
Mme Marianne PIQUERET, Préfecture maritime
M. David HAREL, SGAR- Préfecture de Région
Mme Georgette BREARD, vice-présidente du Conseil Régional de Bretagne
M. Gérard LAHELLEC, vice-président du Conseil Régional de Bretagne
M. Jean-Michel LOPEZ, Conseil Régional de Bretagne
M. Michel BOUTET, Conseil Régional de Bretagne
M. Yannick MORIN, Conseiller Départemental du canton de Pléneuf-Val-André
M. Jean-Philippe LE FUR, Conseil Départemental 22
M. Jean-Jacques FUAN, Vice-président Saint-Brieuc Agglomération
Mme Claire BERTHO, Saint-Brieuc Agglomération
Mme Christiane GUERVILLY, Maire d'Erquy
M. Michel CALLIOT, Adjoint au Maire de Fréhel
Mme Justine PLASSAIS, Communauté de Communes Côtes de Penthièvre
Mme Sandrine RICHARD-LARVOR, assistante parlementaire de Mme ERHEL, Députée
M. Yannick LE CAM, assistant parlementaire de Mme PRUNAUD, Sénatrice
M. Jean-Michel LE GOUX, Chambre de Commerce et d'Industrie 22
M. Michel LERAT, Chambre de Commerce et d'Industrie 22
M. Thierry TROESCH, Chambre de Commerce et d'Industrie 22
M. Laurent QUEFFURUS, Côtes d'Armor Développement
M. Alain COUDRAY, Comité Départemental des Pêches des Côtes d'Armor
M. Grégory LE DROUGMAGUET, Comité Départemental des Pêches des Côtes d'Armor
M. Didier CORLOUER, Vedettes de Bréhat
M. Claude BOUGAULT, Comité 22 des pêcheurs plaisanciers
M. Rémi LOYER, Association Gardez les Caps
M. Yann FEVRIER, Groupe d'Etudes Ornithologiques des Côtes d'Armor
M. Thomas DUBOS, Groupe Mammalogique Breton
M. Didier TOQUIN, Président Vivarmor Nature
M. LE BOULCH, Vice-Président de la Fédération des Associations de Protection de l'Environnement et du Littoral – FAPEL 22
M. Jean-Pierre MARTIN, Erquy Environnement
M. Pierre PELAN, Le Nouvel Essor d'Erquy
Mme Jacqueline HILLION, Collectif de Caroual
M. Jean-Marc BOYADJIS, Réseau Transport d'Electricité
M. Olivier BRISSET, Réseau Transport d'Electricité
Mme Caroline ASSAD, Réseau Transport d'Electricité
M. Emmanuel ROLLIN, Ailes Marines
M. Raphaël DUFFEU, Ailes Marines
M. Pascal CRAPLET, Ailes Marines
Mme Silke EHRHART, Ailes Marines
Mme Caroline PIQUET, Ailes Marines
M. Bertrand GUIDEZ, Ailes Marines
M. Edouard GASSE, Ailes Marines
M. Bertrand MIOSECC, FLAG Atlantical
M. Cedric TURNACO, ADUENAOFFSHORE
M. Gérard VAUDOUT, Direction Inter Régionale de la Mer Nord Atlantique Manche Ouest
Mme Jocelyne FOURNEL, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
M. Pierre ARNAULT, Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
Mme Brigitte BUCZKOWICZ, Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
M. Michael WACKOWIAK, Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
M. Gérard FALLON, Direction Départementale des Territoires et de la Mer 22
M. Michel MARTINEAU, Direction Départementale des Territoires et de la Mer 22
Mme Kristel SIRET-JOLIVE, Direction Départementale des Territoires et de la Mer 22
M. Didier FROUX, Direction Départementale des Territoires et de la Mer 22
M. Pascal COSSON, Direction Départementale des Territoires et de la Mer 22
M. Didier BERNARD, Direction Départementale des Territoires et de la Mer 22

M. Jean-Paul GUIHAIRE, Direction Départementale des Territoires et de la Mer 22
M. Dominique GRIMALDI, Direction Départementale des Finances Publiques 22
Mme Emmanuelle PRIS, Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine des Côtes d'Armor
Mme Claire ROLLET, Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer -Dinard
M. Olivier ABELLARD, Agence des Aires Marines Protégées
M. Hervé LE NOTRE, RT Saint-Brieuc
Mme Nicole QUEILLE, Préfecture 22
Mme Catherine VANDAME, Préfecture 22

1) Propos introductifs

M. LAMBERT, Préfet des Côtes d'Armor, introduit la séance en rappelant le cadre général d'intervention de l'instance de concertation. Celle-ci a été créée par un arrêté inter préfectoral le 12 mai 2012. Il s'agit de la 7^{ème} réunion de l'instance de concertation. La dernière s'est tenue le 2 juillet 2015. M. LAMBERT, Préfet des Côtes d'Armor, rappelle brièvement les objectifs des deux précédentes instances de concertation et présente le programme de cette réunion du 3 novembre 2015, qui intervient après le dépôt, le 23 octobre 2015, des dossiers de demandes d'autorisations d'Ailes Marines et Réseau de Transport d'Électricité (RTE). Il s'agira en effet, de présenter le dossier de demande d'autorisation déposé par Ailes Marines et RTE puis de prendre connaissance du calendrier prévisionnel des différentes procédures auxquelles sera soumise cette demande d'autorisation. M. LAMBERT, Préfet des Côtes d'Armor, précise par ailleurs que cette instance ne pourra se réunir pendant la période d'enquête publique.

M. LE DIREACH, représentant du préfet maritime, confirme que la préfecture maritime a bien reçu le dossier déposé le 23 octobre 2015 pour avis.

2) Le parc éolien et le raccordement électrique

M. LAMBERT, Préfet des Côtes d'Armor invite MM. ROLLIN et BOYADJIS, représentant respectivement Ailes Marines et RTE à présenter le dossier déposé ce 23 octobre 2015.

2.1 Présentation du projet de parc éolien par M. ROLLIN, Ailes Marines, sur la base d'un diaporama annexé au compte rendu

M. ROLLIN, représentant Ailes Marines, introduit sa présentation par un bref rappel de l'historique du projet et des partenaires industriels sur celui-ci, puis commente le diaporama présenté en séance (diaporama annexé au compte rendu).

En résumé, M. ROLLIN évoque :

1. la carte d'identité du projet : caractéristiques du parc et des éoliennes, investissement, début des travaux escompté
2. les étapes déjà franchies
3. le dépôt du dossier en préfecture le 23 octobre 2015 : composition du dossier, description des dossiers de demandes d'autorisations d'occupation du domaine public maritime et au titre de la loi sur l'eau

M. ROLLIN souligne notamment l'importance de l'étude d'impact du parc éolien et du raccordement électrique et termine en rappelant que désormais ce dossier est entre les mains des différents services et partenaires publics en charge de l'instruire.

2.2 Présentation du projet de raccordement par M. BOYADJIS, RTE, sur la base d'un diaporama annexé au compte rendu

M. BOYADJIS, RTE, fait un rappel du projet de raccordement puis présente le dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, de l'occupation du Domaine Public Maritime, du dossier de Déclaration d'Utilité Publique et du permis de construire.

2.3 Interventions à la suite de la présentation des diaporamas Ailes Marines et RTE

M. PELAN, Le Nouvel Essor d'Erquy s'interroge sur les dispositions qui seront prises pour adapter la circulation en mer à la présence du futur parc éolien. En réponse sur ce point, M. LE DIREACH précise qu'il est prévu dans le cadre de la procédure de solliciter l'avis de la Commission des phares, de la Grande Commission Nautique et de la Commission Nautique Locale.

3) Calendrier Prévisionnel et Procédures réglementaires

3.1 Présentation du calendrier prévisionnel et des procédures par M. FROUX, de la DDTM et Mme FOURNEL, de la DREAL, sur la base d'un diaporama annexé au compte rendu

Un logigramme des procédures de demandes d'autorisation est distribué à l'ensemble des participants.

3.2 Interventions à la suite de la présentation du diaporama et du logigramme

Mme SIRET-JOLIVE, Déléguée à la Mer et au Littoral, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, rappelle que le logigramme distribué aux personnes présentes est un document non contractuel et qu'en aucun, il ne peut s'agir d'un engagement des services de l'État sur les délais indiqués puisque ceux-ci peuvent être soumis à des évolutions.

Mme GUERVILLY, Maire d'Erquy, souligne la brièveté du délai consenti aux communes concernées pour rendre leur avis sur un dossier aussi important, tant sur la forme que sur le fond et s'inquiète sur le déroulement de la mise en conformité des documents d'urbanisme sur les communes d'Erquy, Saint-Alban et Hénansal en ce qui concerne le raccordement du câble souterrain au poste électrique de la Doberie. M. LAMBERT, Préfet des Côtes d'Armor, propose une séance collective pour les communes et communautés de communes concernées en janvier pour faciliter l'appropriation du dossier et répondre aux questions des élus.

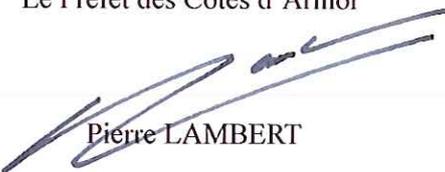
M. COUDRAY, Président du Comité Départemental des Pêches des Côtes d'Armor intervient sur la programmation de l'aménagement du port de maintenance en soulignant que cette question nécessite une réflexion suffisamment anticipée pour que les différents travaux ne soient pas susceptibles de nuire à l'activité de la flottille de pêche et pour prendre en compte les équipements nécessaires à cette activité nouvelle. M. CALLIOT, Adjoint au Maire de Fréhel insiste également sur la nécessité de prévoir que chaque bateau de pêche puisse conserver une place. M. LAMBERT, Préfet des Côtes d'Armor rappelle que le partage de compétence de la gestion des ports entre les Conseils Départementaux et le Conseil Régional est en cours d'étude mais que cette question doit

être étudiée. M. ROLLIN ajoute qu'Ailes Marines a fixé son choix sur des ports proches comme Brest, Le Havre ou Saint-Quay-Portrieux. M. LAHELLEC Vice-Président du Conseil Régional de Bretagne assure qu'une analyse pragmatique et approfondie va être effectuée par la Région sur cette question de transfert portuaire et que l'aménagement du port de Brest est prévu pour le 1er trimestre 2016.

M. DUBOS, Groupe Mammalogique Breton regrette que l'étude d'impact ne fasse pas état des données brutes recueillies mais de données déjà analysées par le cabinet chargé de l'étude. Il émet également le souhait que le dossier puisse être facilement accessible et consultable. Mme QUEILLE informe l'assemblée qu'un bureau sera mis à disposition, soit en préfecture, soit à la DDTM, pour pouvoir aisément consulter le dossier et qu'il est également prévu de le mettre en ligne sur le site de la Préfecture.

M. LAMBERT, Préfet des Côtes d'Armor, remercie toutes les personnes présentes pour leur participation et annonce une prochaine réunion de l'instance de concertation avant l'ouverture de l'enquête publique, au 2ème trimestre 2016.

Le Préfet des Côtes d'Armor



Pierre LAMBERT